

GROUPE DE PERFECTIONNEMENT SYSTEMIQUE

Les Interventions Systémiques Coopératives : Les règles de l'échange

L'Etat : une logique du dû

L'Etat régit les relations entre les citoyens par l'intermédiaire de la Loi. Ses fonctions sont à la fois de veiller au respect des lois et à la protection des personnes. Cela suppose qu'il soutient les plus faibles, limite les pouvoirs des plus forts et se soucie d'intégrer ou de prendre en charge les marginaux (par le biais des soins et/ou de la justice). Ses fonctions rendent la contrainte et même une certaine violence légitimes. D'où la problématique souvent évoquée de la non-coïncidence entre le « légal » et le « juste ».

Devant la Loi, tous sont supposés égaux. Et cette égalité de droits est la vertu qui justifie l'existence de l'Etat : il doit tenter de compenser les inégalités « naturelles », perçues comme plus ou moins injustes, c'est-à-dire liées aux hasards de la naissance. Ses moyens d'action sont une redistribution des biens accumulés, des institutions communes, une politique sociale en faveur des faibles et des déshérités, le souci de la paix sociale. Ainsi, est-il justifié de prélever des impôts divers et variés pour participer au bien commun selon un périmètre plus ou moins étendu. Ses obligations de redistribution et d'organisation de la vie sociale sont différentes selon les temps, les lieux et les cultures, de même que les équilibres entre pouvoir de l'Etat et contre-pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire auquel il faut ajouter l'information).

Dans sa fonction d'égalisation des chances de réussite et de reconnaissance des mérites de chacun, l'Etat s'attribue des compétences exclusives ou partagées avec des parties « privées » de la société : fonctions régaliennes, monopoles d'Etat donc (p.ex. Défense, Justice), ou cogestion, ou même délégation totale.

La question du Pouvoir, de son origine, de sa légitimité, de son partage a été posée de tout temps. Du tyran antique, plus ou moins bienveillant, en passant par la monarchie de droit divin plus ou moins éclairée, ou par le parlementarisme plus ou moins représentatif, les modèles d'organisation sociale ont été nombreux, le plus souvent à l'échelle d'une région ou d'une nation.

L'organisation des relations internationales a toujours existé, que ce soit sur le mode de l'affrontement et/ou des échanges culturels et commerciaux.

Dans le monde d'aujourd'hui où les échanges sont particulièrement étendus, multiples et rapides, la conscience d'un monde partagé et interdépendant rend la nécessité d'organismes supranationaux de plus en plus pressante, que ce soit à l'échelle des continents (sur des modèles fédéraux ou nationaux coopératifs) ou de la planète elle-même.

Là encore, nous retrouvons la double polarité de toutes les relations telles que l'Approche Systémique les conçoit : antagonisme ET complémentarité, cette dernière, au bout du compte, l'emportant pour co-construire le monde dans lequel nous arriverons, ou pas, à survivre.